

PROTOCOLE COOPÉRATION FRAGILITÉ VS ICOPE

Population cible

Toutes personnes de 75 ans et plus (non dépendants avec suspicion fragilité).

Toutes personnes de 60 ans et plus (y compris robustes et pré fragiles).

Objectifs

Diagnostic global fragilité, initiation réactive de suivi et prise en charge globale via un Plan Personnalisé de Soins (PPS) global dans l'attente de la validation médicale.

Repérage de masse fragilité, identification de fonctions altérées, Plan Personnalisé de Soins (PPS) et actions ciblées sur uniquement ces fonctions.

Professionnels de santé

Uniquement les IDE libéraux formés.

Step 1 : tout le monde / Step 2 : Tous professionnels de santé formés.

Fonctionnement

Suspicion par le MT, bilan complet et approfondi par l'IDE. Mise en place d'un PPS et d'un suivi par l'IDE.

5 étapes : Step 1 : repérage de masse / Step 2 : évaluation plus ciblée / Step 3 à 5 : mise en place PPS et suivi.

Actes dérogatoires

Possibles : avec prescription biologie / prescription de kiné, orientation diététicien ou autres PS / interprétation bilans et mise en œuvre PPS dans l'attente de la validation médicale.

Pas de possibilité d'actes dérogatoires au Décret de compétences.

Mise en œuvre

Plus rapide grâce aux actes dérogatoires qui permettent d'initier le PPS en attendant la RCP (validation médicale).

Moins rapide car attente de la validation médicale pour bilans, PPS et sa mise en place.

Statut

Protocole National, durable, ACI possible en MSP.

Expérimental, pas pérenne, pas d'ACI possible en MSP.

Prise en charge financière

ARS : Bilan complet : 65 euros + IK
1 bilan suivi/an/PA : 40 euros + IK.
ACI : Si le MG et l'IDE travaillent dans une MSP ayant signé l'ACI pour la coordination, un financement supplémentaire est possible dans le cadre de l'ACI.

Step 2 :
Une fonction : 20 euros
2 fonctions : 40 euros
3 fonctions et plus : 60 euros
+ RCP : 21 euros à 25 euros en fonction du PS.

Conditions pour faire des bilans ou step 2

Formation validée + adhésion au protocole de coopération national sur démarches simplifiées + signature Contrat avec ARS.

Formation + conventionnement Gérontopôle.

SI ON RÉSUME

Deux dispositifs complémentaires pour une meilleure prise en charge des patients !

Entre 60 et 75 ans, on fait du ICOPE (S1 et si besoin S2 et S3).
Au-delà de 75 ans, on peut faire ICOPE si le MG et IDE ne sont pas adhérents au protocole.

Sinon, il vaut mieux privilégier le PC fragilité car ces patients seront le plus souvent fragiles avec la nécessité d'une approche plus approfondie et complète.